



# Ecole 24

SNUipp-FSU

BULLETIN n°3 - 3ème trimestre 2011 septembre SNUipp-FSU 24



## Pour l'Ecole Publique En grève le 27 septembre !

(modalités de cette journée dans une prochaine publication, sur notre site et dans une lettre hebdo internet)

## Le 11 octobre contre l'austérité !

Voir appel en page 2



Déposé le 5 septembre 2011

**EDITO**

### L'austère rentrée

Même en vacances, il était bien difficile cette année d'oublier un peu le quotidien tant l'actualité a été dense et malheureusement parfois dramatique comme en Norvège.

Une nouvelle année scolaire démarre qui sera marquée au premier trimestre par la grève de septembre et les élections professionnelles d'octobre où l'ensemble les personnels sont appelés à désigner *électroniquement* leurs représentants dans les différentes instances paritaires et autres. En raison des présidentielles de mai 2012, qui occupent déjà beaucoup les esprits et les médias, la carte scolaire se jouera dès le retour des congés de Noël.

C'est donc bien une année décisive au cours de laquelle il est impératif de nous faire entendre que ce soit en exprimant collectivement nos exigences, sans modération dès le mardi 27 septembre et en renforçant par le vote du 13 au 20 octobre, le syndicalisme qui se bat au quotidien sans concessions pour l'Ecole Publique et ses personnels.

Le énième plan d'austérité annoncé par le premier ministre pour « rassurer les marchés » ressemble à ses précédents : aussi injuste qu'inefficace. Il consiste une fois encore à faire payer aux salariés du privé comme du public, aux retraités et aux malades l'ardoise d'une crise dont ils ne sont en rien responsables.

Cette nouvelle attaque doit nous encourager fortement à réussir le 27 septembre et à construire d'autres mobilisations comme le 11 octobre, avec tous les salariés, pour faire échec à ces régressions qui n'épargneront pas notre Ecole Publique, cible privilégiée du gouvernement depuis quatre ans.

Bonne rentrée à toutes et à tous !



## SOMMAIRE

<b>Page 1</b> - Edito - Annonce grève 27 septembre et 11 octobre	<b>Page 7</b> - Enquête Ecole de rentrée
<b>Page 2</b> - Plan d'austérité Communiqué FSU Communiqué interpro 11 octobre	<b>Page 8</b> - La section départementale SNUipp et les représentants dans les différentes instances
<b>Page 3</b> - Action Direction d'école	<b>Page 9</b> - Bulletin de syndicalisation
<b>Page 4</b> - Le point sur quelques dossiers : suppressions de postes et recrutement	<b>Pages 10 et 11</b> - Elections professionnelles en octobre
<b>Page 5</b> - Le point sur quelques dossiers : rythmes - évaluations - LPC	<b>Page 12</b> - Appel intersyndical pour le 27 septembre
<b>Page 6</b> - Le point sur quelques dossiers : précarité	

**URGENT :**

**CTPD le 6 / 09 et CDEN le 9 / 09**

**ajustements de rentrée**

remplissez et retourner l'enquête page 7 (envoyée dans la lettre électronique de pré-rentree, également en ligne sur notre site)

Jean-Luc MARCHIVE



## Annonces gouvernementales : l'impasse de la rigueur !

Face à la crise économique et financière, le gouvernement cherche à convaincre qu'il n'y a pas d'autres choix que ceux de la rigueur. A vouloir rassurer les marchés financiers et les agences de notation, il ne s'attaque pas aux causes structurelles de la crise.

En revenant modestement sur les niches fiscales, la défiscalisation des heures supplémentaires et en taxant de manière marginale et provisoire les hauts revenus, le gouvernement reconnaît l'échec de sa politique menée jusqu'ici.

Mais les mesures annoncées s'inscrivent toujours dans une politique d'austérité pénalisant essentiellement les salariés, mettant peu à contribution les hauts revenus (200 millions sur un plan de 11 milliards), ne remettant pas en cause la réforme de l'ISF (2 milliards de recettes fiscales en moins). Elles hypothèquent ainsi toute sortie réelle de la crise et s'inscrivent dans des orientations européennes qui fragilisent encore plus la situation des pays de l'UE.

Le gouvernement utilise l'argument de la dette publique dont la hausse résulte pour l'essentiel des cadeaux fiscaux aux plus riches et des exonérations de charges pour des entreprises et poursuit dans sa logique de baisse des dépenses publiques. Ceci entraînera encore une baisse de l'activité et des recettes fiscales, tout en aggravant les inégalités. A cet effet, la FSU estime que la « règle d'or » serait néfaste pour notre économie et dangereuse pour notre démocratie sociale.

La FSU avait demandé au gouvernement d'intervenir sur les causes réelles de la crise en agissant sur l'emploi - l'Etat employeur devant montrer l'exemple en renonçant au "un sur 2" dans la Fonction publique et en créant les emplois nécessaires-, le pouvoir d'achat, la fiscalité (avec un autre partage des richesses produites) et les investissements productifs pour l'avenir prenant en compte les impératifs écologiques.

Où est l'équité, l'effort partagé dans les annonces faites ? D'un côté des mesures ponctuelles et réduites de taxation des hauts revenus de surcroît à partir d'un seuil trop élevé, de l'autre, réforme des retraites, suppressions massives d'emplois publics, RGPP et stagnation du pouvoir d'achat pour les salariés ! Plus des mesures présageant une mise à mal des dépenses de santé et des mutuelles qui entraîneraient une aggravation des difficultés d'accès au soin pour les plus modestes...

La Fonction publique reste particulièrement impactée par les choix faits : 15 milliards d'économie avec la RGPP contre 200 millions d'euro par la contribution exceptionnelle des hauts revenus !

Pour la FSU, il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge. Ce sont bien des investissements productifs indispensables notamment l'éducation, la formation et la recherche.

En poursuivant dans cette impasse, le gouvernement ne change pas la donne et n'offre pas de perspective d'avenir aux générations futures.

La FSU invite les agents de la Fonction publique et les salariés à se saisir de ces débats et à s'engager massivement dans les actions et initiatives dès les prochaines semaines pour empêcher la mise en œuvre de ces mesures et imposer d'autres choix économiques et financiers garantissant davantage d'égalité, de justice sociale et de progrès pour tous. C'est en ce sens qu'elle participera à l'intersyndicale du 1<sup>er</sup> septembre prochain.



**Fédération  
Syndicale  
Unitaire**

**mardi 11 octobre 2011  
dans l'action  
contre l'austérité !**

**CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires**

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.

- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.

- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.

- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le **mardi 11 octobre 2011**. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée. Les organisations se retrouveront le 15 septembre 2011.

Montreuil, le 1er septembre 2011

# Direction et fonctionnement de l'école : agissons ensemble !

Le SNUipp-FSU a adressé un courrier au ministre pour demander l'ouverture de discussions ainsi que des mesures d'urgence pour la rentrée.

La fonction de direction d'école a beaucoup évolué ces dernières années. D'une manière générale, le temps fait défaut... Il faut « tout faire » et vite.

Le travail de direction d'école se déroule dans un tourbillon d'annonces, de rapports sur cette fonction, voire de propositions de loi « établissements du socle commun » et « regroupements scolaires ». Régulièrement, la question de la réorganisation du système scolaire dans le premier degré évoque la question de la direction d'école (rapport Reiss). Régulièrement la question du statut est évoquée.

Pour le SNUipp-FSU, les questions à régler ne se situent pas au niveau d'un changement de statut (voir notre publication « fenêtres sur cours » supplément au n°352 du 14 mars 2011 sur la direction et le fonctionnement de l'école). Les missions et les tâches des directrices et directeurs doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques.

La première des urgences concerne l'aide administrative aux directions d'école qui doit être apportée par des emplois statutaires et pérennes.

Le SNUipp-FSU souhaite construire un mouvement d'ampleur afin de changer la donne. Il s'adresse aux autres organisations syndicales pour lancer une action sur le sujet à la rentrée.

## Direction d'école : la coupe est pleine

le 29 août 2011

**La situation de la direction d'école est critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative. En cette rentrée, la coupe est pleine : le SNUipp-FSU appelle les directeurs et directrices à l'action pour obtenir des moyens.**

Il est temps de reconnaître et de soutenir l'engagement des directrices et directeurs pour la réussite des élèves. Ils ont besoin d'une formation initiale et continue à la hauteur de leurs missions, de temps de décharge réévalué.

La situation de l'assistance administrative à cette rentrée montre qu'elle ne peut se satisfaire de contrats précaires, soumis aux aléas des financements, institués par le protocole de 2006 (que le SNUipp-FSU a refusé de signer contrairement à d'autres syndicats). Un nouveau métier est indispensable au fonctionnement de l'école : celui de secrétaire administratif.

Aujourd'hui, le point de rupture est atteint. Mais, « on ne se laissera pas faire ». Le SNUipp-FSU appelle les directrices et directeurs d'école à ne plus traiter toutes les demandes de l'administration.

**Dorénavant, c'est « Je réponds quand j'ai le temps » :**

« Je me consacre aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel, indispensable auprès des familles.

Le reste attendra : Enquêtes multiples, listings à fournir, demandes administratives, ne seront pas prioritaires ».

**La situation doit changer.**

Le SNUipp-FSU demande des mesures d'urgence et l'ouverture de discussions.

**Il prend contact avec ses partenaires syndicaux afin de construire un mouvement unitaire et d'ampleur pour changer la donne de la direction et du fonctionnement de l'école.**

## Motion de conseil des maîtres sur la direction et le fonctionnement de l'école

à adresser à

Mme. L'Inspectrice d'académie  
s/c de M. ou Mme L'inspecteur (trice) de circonscription

### La coupe est pleine!

Les enseignants de l'école ..... réunis en conseil des maîtres le.....vous informent qu'ils se consacreront prioritairement aux activités pédagogiques et aux relations avec les familles et les partenaires de l'école. Le reste attendra !

Le/la directeur/trice comme l'ensemble de l'équipe ne répondront aux demandes de l'administration qu'en fonction du temps dont ils disposent.

La situation de la direction d'école est inacceptable : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative. Cette situation ne peut plus durer !

La fin des contrats d'EVS sur mission administrative à cette rentrée est scandaleuse et montre qu'on ne peut se satisfaire de contrats précaires soumis aux aléas des financements. Un nouveau métier pérenne et statutaire est indispensable au fonctionnement de l'école : celui d'aide administratif.

**Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations sur le dossier de la direction d'école.**

Direction d'école :  
halte à la surcharge !

Je réponds quand j'ai le temps...  
Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



# Le point sur quelques dossiers ...

## 14 000 suppressions programmées : grève le 27 septembre !

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, le ministère du Budget confirme le choix gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Ce sont 150 000 emplois de supprimés en 5 ans dans la Fonction Publique d'Etat dont plus de 50 000 dans l'Education nationale (8 967 pour l'école primaire à la rentrée 2011). Ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions de travail tant pour les élèves que pour les enseignants. Les ambitions éducatives de notre pays sont mises à mal, remettant en cause l'objectif de la réussite de tous les élèves.

Les mobilisations de l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants et élus), dénonçant avec force la situation d'une école asphyxiée par cette situation ont conduit le chef de l'État à annoncer que le nombre de classes à la rentrée 2012 ne serait pas inférieur à celui de cette rentrée.



Grève du 10 février 2011  
300 personnes manifestent à Périgueux contre  
l'hécatombe des postes à l'appel de la FSU

Comment cela serait-il possible, alors que déjà cette année, les restrictions budgétaires ont abouties à la suppression de 1 500 classes ! En refusant de revenir sur le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le gouvernement crée une impasse : si l'on ne connaît pas encore la répartition entre le premier et le second degré des 15 000 nouvelles suppressions de postes annoncées, nul doute que les IA ne soient à nouveau sollicités pour trouver des leviers d'action... et de nouvelles suppressions de postes de RASED, de remplaçants, de classes maternelle, de formateurs...

Dans ce cadre, non seulement des classes seront fermées mais s'y ajoute-

ront, comme cette année, des suppressions massives de postes enseignants dont la mission est indispensable pour faire réussir tous les élèves : les postes de maîtres spécialisés des RASED (20% ont déjà été supprimés), les postes de soutien en éducation prioritaire, les postes de formateurs, les postes de remplaçants.

Et c'est aussi la poursuite annoncée de la baisse de la scolarisation des moins de 3 ans alors qu'il faudrait créer 6 400 postes pour rattraper le retard pris ces 10 dernières années.

La situation n'est plus tenable. Il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en oeuvre une autre politique éducative. C'est sur cette base que les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont le SNUipp-FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre.

## Concours PE : 2 000 places supplémentaires !

Dès l'annonce, le 21 juin dernier, par Nicolas Sarkozy, qu'il n'y aurait pas de suppressions nettes de classes, le SNUipp avait réagi en déclarant que pour rendre crédible cette promesse, le nombre de places au concours devait être augmenté afin de compenser les départs en retraite. Le ministre a annoncé au SNUipp, qu'au lieu des 3000 places initialement prévues, il ouvrirait 5 000 places au concours de PE 2012. Si le compte n'y est toujours pas, la mobilisation a contraint le gouvernement à revoir sa dotation pour le primaire. Mais attention l'annonce de cette mesure ne dit en rien qu'aucune classe ne sera fermée, c'est le solde qui devrait être nul (à voir). La prochaine carte scolaire sera encore l'occasion de fermer de nombreux postes (1 fonctionnaire sur deux non remplacé ça continue).



# Le point sur quelques dossiers ...

## Rythmes : quel tempo ?

Le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires a rendu publiques ses propositions. Elles invitent à des bouleversements dans l'organisation des temps de l'École notamment l'allongement de l'année scolaire de 36 à 38 semaines, avec un éventuel zonage estival, le retour en primaire à la semaine de 9 demi-journées, une baisse des horaires quotidiens de classe (cinq heures au maximum jusqu'en 5ème) et une présence pour tous les élèves de 8 h 30 à 17 h à l'école et au collège, avec un accompagnement éducatif « obligatoire » de deux heures et une pause méridienne d'1h30 minimum sans enseignement, ni soutien. Le comité préconise une démarche de projet éducatif global liant tous les partenaires : enseignants, familles, associations, collectivités... S'il remet en cause l'étanchéité entre temps scolaire et péri-scolaire ou le travail à la maison, il pose aussi la question de l'implication des collectivités territoriales et du financement des activités périscolaires.

Pour le SNUipp-FSU, le changement doit être porteur d'amélioration des conditions d'apprentissage et de vie des élèves et d'exercice du métier avec des temps pour se concerter et travailler en équipe. Tout alourdissement du temps et de la charge de travail des enseignants serait inacceptable comme le serait un accroissement des inégalités territoriales en matière d'offre éducative en faisant peser sur les collectivités locales de nouvelles charges. Enfin, tout transfert des décisions au niveau départemental ou communal ne saurait être une réponse.

Aujourd'hui le défi de réduire les inégalités scolaires entre les élèves doit prendre en compte la dimension qualitative du temps scolaire (contenus enseignés, pratiques professionnelles...), la formation des enseignants, les conditions de scolarisation et d'études des élèves et d'enseignement des enseignants (effectifs allégés, locaux adaptés, diversité des situations d'apprentissage...), l'articulation entre rythmes scolaires, sociaux et familiaux (loisirs, devoirs, transport, temps journalier passé à l'école...).

En proposant dès 2013 d'avancer prioritairement sur deux points : la réduction des congés d'été et la pause méridienne, Luc Chatel va à l'encontre d'une réflexion sur l'ensemble des paramètres, et évite ainsi toute remise en cause d'une politique budgétaire et éducative qui aboutit à « moins d'école » et non pas « mieux d'école ».



## Évaluations

Contesté dès le départ, le protocole d'évaluations CE1 et CM2 avait subi quelques modifications depuis leur première version. Le SNUipp-FSU a continué de dénoncer le calendrier, l'absence de rigueur scientifique et, au final, le peu d'intérêt de cet outil pour les élèves, leur famille et les enseignants. Une amélioration avait été apportée concernant le codage qui, de binaire, était passé à un système permettant de prendre en considération les réussites partielles des élèves.

Et puis, contre toute attente, alors que les rencontres avec le ministère avaient fait apparaître les risques que cela comporterait, L. Chatel a donc annoncé, en mai dernier, que les évaluations CM2, à partir de cette année scolaire, se dérouleraient en juin.

Désormais, l'objectif est clair : il s'agit, pour le ministère de disposer d'indicateurs statistiques dans le seul but de piloter le système éducatif.

Comment, par ailleurs, ne pas voir là une tentative de mise en place d'examen à l'entrée en 6<sup>e</sup>, même si le ministère s'en défend ?

Pour être utiles, les évaluations doivent pouvoir donner lieu à de la remédiation. En les plaçant à la charnière de l'école et du collège, il devient impossible aux enseignants de cycle 3 de mettre en place les aides indispensables ; par contre, il serait exigé du collège de prendre en compte ces évaluations pour apporter le soutien nécessaire aux élèves. Étrange manière d'envisager la continuité école-collège, et surtout, le rôle des évaluations !

Le SNUipp-FSU demande l'abandon de ce dispositif et, à l'inverse, exige de véritables formations et outils professionnels au service de la réussite de tous les élèves.

## LPC : et maintenant ?

Le LPC est entré en vigueur à la rentrée 2010.

Alors que les enseignants des écoles travaillent par compétences depuis plus de 20 ans et utilisent des livrets scolaires élaborés le plus souvent en équipe, ce nouvel outil, mis en place sans concertation réelle, est un nouveau « pavé dans la mare » qui constitue une nouvelle charge de travail importante. En quoi est-il utile aux enseignants pour faire réussir leurs élèves, pertinent pour dialoguer avec les familles ?

Ce document désarçonne les enseignants pour qui cocher des cases ne correspond pas à une vision d'un métier de conception. Programmes, socle, évaluations nationales, LPC sont autant d'éléments dont la cohérence interroge.

**Dans ces conditions, le SNUipp-FSU demande l'abandon de ce livret. En juin, le SNUipp-FSU a appelé les équipes enseignantes à ne pas le remplir. Il a demandé l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'information aux familles utiles à la réussite des élèves.**

Le ministère, a informé le SNUipp que le passage au livret numérique, annoncé pour la rentrée 2011, était finalement retardé. Des expérimentations ont eu lieu dans quelques départements : le bilan n'est pas connu à ce jour. Un logiciel, réalisé par le CNDP, *Cerise prim* est actuellement expérimenté. Outil numérique qui permet de renseigner les résultats des élèves aux évaluations de l'enseignant, il indique également le lien entre ces évaluations et les compétences évaluées dans le cadre du socle. A terme, il pourrait être utilisé pour la mise en œuvre du LPC, regroupant évaluations et LPC dans un outil unique.

# Le point sur quelques dossiers ...

**PRECARITE : créer des emplois statutaires, la seule solution**

## Volte face : l'Aide administrative c'est fini !

La DGESCO vient de donner le coup de grâce à l'aide administrative dans les écoles, non pour résorber la précarité liée aux contrats aidés mais simplement pour redéployer les crédits sur d'autres missions dont les besoins sont croissants (ci-après l'extrait de la circulaire de la DGESCO du 4 juillet 2011 adressée aux recteurs). Une volte face après les annonces et mesures du printemps dernier.

Il vous est donc demandé de prendre, dès maintenant, les mesures suivantes :

- procéder en priorité au recrutement des assistants de scolarisation et aux renouvellements et recrutements supplémentaires de contrats aidés de manière à répondre aux prescriptions des MDPH dès la rentrée 2011 ;
- s'agissant des contrats correspondant aux assistants administratifs de directeurs d'école et aux autres fonctions, ne procéder à aucun recrutement ni renouvellement<sup>3</sup>, y compris pour les contrats n'ayant pas atteint la durée maximum. Des contrats aidés d'accompagnement des enfants handicapés peuvent toutefois être proposés aux assistants administratifs dont le contrat est susceptible d'être renouvelé.

L'an dernier, le gouvernement avait prévu de diminuer de 12 000 le nombre de contrats aidés dans le cadre du projet de loi de finances 2011 en justifiant cette baisse par « la fin de la crise » (sic). Grâce aux mobilisations syndicales (pétition nationale intersyndicale, rassemblements, interpellation des élus...) Le nombre prévu de contrats aidés est de nouveau 48 300. Un amendement budgétaire a restitué 20 millions. Et le plan de mobilisation pour l'emploi de février dernier a abondé la mission contrats aidés de 16 millions d'euros.

## EVS malmenés : le SNUipp et la FSU à leurs côtés

Parallèlement, le SNUipp-FSU agit pour que soient respectés l'obligation de formation et le soutien des projets professionnels conformément aux conventions individuelles. Il pose la question du devenir des personnes de plus de 50 ans qui sont allées au bout de leurs possibilités contractuelles (60 mois).

Devant l'insuffisance des réponses apportées tant nationalement que localement, le SNUipp-FSU a décidé de développer et de soutenir toutes les démarches de saisine des conseils de prudhommes. Des victoires ont pu être enregistrées (Angers, Nevers...) et le mois de juin a été l'occasion de nombreux dépôts collectifs de recours.

Le SNUipp-FSU poursuivra son engagement pour qu'à chaque titulaire d'un contrat aidé soit trouvée une solution d'insertion professionnelle.

**Mais pour le SNUipp-FSU, le gouvernement et les ministères concernés doivent créer des postes pérennes et statutaires dans le champ de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap et de l'aide administrative à la direction d'école. C'est la seule réponse acceptable pour des missions de service public pérennes.**



## AVS : le bout du tunnel ?

À l'issue de la conférence nationale du handicap de juin dernier, et suivant en cela une partie des préconisations contenues dans les rapports du Sénateur Paul Blanc, et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, le gouvernement a fait un certain nombre d'annonces :

- Remplacement progressif des contrats aidés par des assistants d'éducation, recrutés pour trois ans renouvelables une fois, à hauteur de 2000 dès cette rentrée, 2300 l'année suivante. Ces nouveaux « auxiliaires de scolarisation » pourront intervenir au sein de « pôles ressources, en tant qu'AVS - collectif » (c'est-à-dire non rattachés exclusivement à un élève).
- Renforcement de la formation des AVS.
- Amélioration des conditions financières pour les associations engagées dans le dispositif de reprise des AVS en fin de contrat.

*Si l'abandon du recours aux contrats aidés est une bonne chose, la création d'un véritable métier est encore une fois remise à plus tard.*

*Le SNUipp a demandé que les personnels sous contrat aidé EVS -ASEH, exerçant des missions d'AVS-i, soient prioritaires pour postuler sur les nouveaux postes. La mise en œuvre du nouveau dispositif ne doit en aucun cas se traduire par une diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap !*



# Enquête "écoles" de rentrée 2011

Retournez rapidement cette fiche et/ou n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp-FSU 24 (téléphone : 05 53 08 21 25 - télécopie : 05 53 05 92 04 - mail : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)).

Commune : ..... École : Maternelle / Élémentaire / Primaire/ Autre : .....

Nom de l'école : ..... RPI : .....

CIRCONSCRIPTION (entourer) : PX 1 ; PX 2 ; PX 3 ; PX 4, BERG est ; BERG ouest ; DGNE nord ; SARLAT

(compléter, au choix, une fiche par école ou une seule pour le RPI)

COURS	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Autres : (préciser)	Nbre de classes :	
Prévision Effectifs 2011/2012												TOTAL élèves
Constat rentrée 2011/2012												TOTAL élèves rentrée 2011 :

Mesure de carte scolaire récente ? (fermeture) (création) si oui, date : .....  
poste gagé ouverture - poste gagé fermeture

**DIRECTION** Décharge : OUI NON

si oui, nature : 1/4 ; 1/2 ; totale ; autre : .....

Décharge de rentrée OUI NON Combien de jours ? .....

Problèmes particuliers : .....

Utilisez-vous Base Elèves OUI NON

EVS administratif dans l'Ecole : oui / non

### ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Accueillez-vous des élèves qui auraient dû être scolarisés en établissement spécialisé ?

OUI NON Si oui, dans quelles conditions ?

- dans les classes ordinaires, à temps complet ;
- dans les classes ordinaires, avec prise en charge en adaptation ;
- en CLIS.

Ces élèves bénéficient-ils d'une aide spécifique (RASED, CMPP, DHM, ...) ?

Les élèves pris en charge en adaptation correspondent-ils au profil de cette classe ?  
(enfants en difficulté passagère ne présentant pas de handicap avéré) ?

**EN CAS DE MENACE DE FERMETURE OU DE BESOIN D'OUVERTURE**, éléments que vous souhaitez nous communiquer, à toute fin utile (joindre, éventuellement, des compléments en annexe) :

**AUTRES PROBLEMES :**



# Adhérez au SNUipp-FSU !



Syndicat majoritaire en Dordogne avec 53,28% des voix aux élections professionnelles de 2008 à la CAPD, le SNUipp est le premier syndicat des écoles au plan national.

Il appartient à la FSU, première fédération de l'Education Nationale et de la fonction Publique de l'Etat.

**Pour mieux se défendre et promouvoir une école qui favorise la réussite de tous les élèves.**

Dans un contexte difficile où les attaques se multiplient envers les personnels et l'Ecole Publique, se syndiquer est une nécessité pour tous.

## Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU ...

Secrétaire départemental : Jean-Luc MARCHIVE

P.E. titulaire mobile PERIGUEUX

(CAPD, Formation continue, Retraite, EVS-AVS, ASH)

Permanence : **Mardi, Jeudi toute la journée**

Secrétaire adjointe : Vanda BONNAMY

PE Décharge direction PERIGUEUX

(IUFM / débuts de carrière / listes complémentaires, formations initiale et continue)

Permanences **Mardi toute la journée**

avec une permanence à l'IUFM de 12 h 30 à 13 h 45

Secrétaire adjointe : Sabine LOUBIAT-FOUCHIER

P.E. titulaire mobile NOTRE DAME DE SANILHAC

(titulaires mobiles et remplacements, début de carrière, CAPD)

Permanence : **Mardi toute la journée**

Secrétaire adjoint : Vincent PERDUCAT

P. E. titulaire mobile BERGERAC

(Gestion fichier, CAPD -mouvement, promotions ..., CTP, Direction d'école, changements de département)

Permanence : **Lundi, mardi toute la journée**

Secrétaire adjoint : Alain CHABRILLANGEAS

P.E. Directeur mat CHAMPCEVINEL

(début de carrière, listes complémentaires)

Permanence : **Mardi toute la journée**

Trésorier départemental : Alain BARRY

P. E. titulaire mobile THIVIERS

(trésorerie, CAPD, CTP, direction d'école, calcul retraite, gestion informatique)

Permanence : **Vendredi toute la journée**

## ... et les élus et représentants du SNUipp-FSU

### Commission Administrative Paritaire Départementale

#### Titulaires

MARCHIVE Jean Luc PE Tit. mob. élém.  
Gour de l'Arche PERIGUEUX  
BONNAMY Vanda PE Déch dir. Périgueux  
PERDUCAT Vincent PE Tit. mob. élém.  
Ed. Rostand BERGERAC  
CHABRILLANGEAS Sophie PE Direc-  
trice élém. Gour de l'Arche PERIGUEUX

#### Suppléants

FROIDEFOND Jacques PE Adjoint élém.  
Jacques Prévert TERRASSON  
FRESSINGEAS Franck PE Tit. mob.  
élém. Clos Chassaing PERIGUEUX  
LOUBIAT FOUCHIER Sabine PE Tit.  
mob. élém. NOTRE DAME de SANILHAC  
ERNAULT Jérémie PE spécialisé. Ailhaud  
Castelet BOULAZAC

### Comité Technique Paritaire Départemental

MARCHIVE Jean Luc  
BARRY Alain  
FROIDEFOND Jacques  
BONNAMY Vanda  
FRESSINGEAS Franck  
PERDUCAT Vincent



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !







● **NOM - Prénom** : ..... Nom de jeune fille : .....

Adresse (personnelle) : (Rue, lieu-dit... : préciser).....

Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : .....

e-mail (personnel): ..... fixe : ..... portable : .....

● **SITUATION** : Instituteur(trice)  Professeur des écoles  PE hors-classe  PE Stagiaire  Etudiant Master

P.e.g.c.  P. e. g. c. hors-cl.  P. e. g. c. classe excep.  AE  AVS  EVS  Liste complémentaire

Adjoint(e) élém.  Directeur(trice)  Titulaire-mobile ZIL  Retraité

Adjoint(e) mat.  Chargé(e) d'école  Titulaire-mobile BD  Sortie de l'IUFM : ...../...../.....

Enseignant spécialisé (préciser)  .....

Si temps partiel préciser la quotité de service : .....% Echelon : .... depuis le .....

Autre situation (préciser)  .....

● **Etablissement(s) ou poste (s) de rattachement** : .....

**66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2012**

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>INSTITUTEURS</b>							124 €	130 €	136 €	146 €	160 €
<b>P. E.</b>			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €
<b>P. E. H. CLASSE</b>	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €				
<b>PEGC</b>					123 €	129 €	135 €	143 €	150 €	159 €	168 €
<b>PEGC H. CLASSE</b>	142 €	150 €	158 €	168 €	190 €	204 €	Sous peu, la grille débutera directement à l'échelon 3, il ne restera onc que 9 échelons le dernier correspondra à notre échelon 11 actuel.				
<b>PEGC CL. EXC.</b>	190 €	206 €	216€	230 €	243 €						
<b>RETRAITES</b>	- de 1500€ mensuel <input type="checkbox"/> 100 €		1500 à 2000€ mensuel <input type="checkbox"/> 105 €			+ de 2000€ mensuel <input type="checkbox"/> 110 €					

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE. 5/9 CL	10 €
IMF PEMF IEN	12 €	DIRE. 10 CL et +	15 €
IMF PEMF IUFM	8 €	DIRE. SEGPA & ET SPE	15 €
DIRE. 2/4 CL	5 €	DIRE. EREA/LEA	40 €
AUTRES CATEGORIES			
PE Stagiaires (PES)	100 €	A.E. ; EVS ; AVS	40 €
Etudiant (e) Master	15 €	Dispo./Congé parental	74 €
<b>TEMPS PARTIEL</b> : proportionnel à la fraction de service effectué			

m'adresser les publications éditées par le Snuipp.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autori-

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour

**Indiquez votre choix de paiement :**

► **Au comptant (1 chèque)**

► **En ..... chèques ( 2 à 5 )**

À l'ordre de : « SNUipp-FSU Dordogne »

► **Par prélèvement automatique**

(n'oubliez pas le RIB et la demande de prélèvement au dessous)

**Montant :** ..... €

(cf tableaux-tarifs au dessus en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

**Date :** ..... **Signature :** .....

**DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT**

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.  
**Dates de prélèvement : le 10 de chaque mois**, en **5 prélèvements** consécutifs.  
**Date du 1er prélèvement :** En application de la législation fiscale (déclaration par année civile), le premier prélèvement n'aura lieu qu'en **janvier 2012**.

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

N° national d'émetteur  
**439172**

<b>NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</b>				
..... ..... .....	<b>SNUipp Dordogne - Bourse du Travail</b> <b>26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex</b>				
<b>COMPTE À DÉBITER</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</b>				
Établisst      Guichet      N° de compte      Clé RIB	..... ..... .....				
<table border="0"> <tr> <td>[ ][ ][ ][ ]</td> <td>[ ][ ][ ][ ][ ]</td> <td>[ ][ ][ ][ ][ ]</td> <td>[ ][ ][ ]</td> </tr> </table>	[ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ]	
[ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ][ ][ ]	[ ][ ][ ]		
<b>Date :</b> .....	<b>Signature :</b> .....				

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ou postal (RIP).

# Elections professionnelles 2011



13 au 20 octobre : élections professionnelles 2011  
CAPD - CAPN - CTA - CTM - CCP  
Cliquez – Votez !



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Organisées du 13 au 20 octobre prochain, les élections professionnelles permettront de désigner les délégués aux Commissions administratives paritaires (CAP départementale et CAP nationale), ainsi que les représentants aux Comités techniques (académique et ministériel) et les représentants aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

Le SNUipp-FSU présente ses candidats aux CAPD et à la CAPN. Pour ce qui concerne les représentants aux Comités techniques, ses candidats se présenteront sur les listes de la FSU. En effet, pour la première fois cette année les représentants aux CT seront directement élus, et non pas désignés en fonction des résultats des CAPD.

Vote électronique uniquement

Autre nouveauté, le vote est exclusivement organisé en ligne. Chaque enseignant recevra dans la deuxième quinzaine de septembre un identifiant et un mot de passe spécifiques sans lesquels il sera impossible de voter.

Agir pour gestion de la carrière et des moyens

Les délégués aux CAPD et à la CAPN interviennent sur tout ce qui concerne la carrière (mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger, promotions, accès au corps des PE ou à la hors-classe, demandes de temps partiels ou de disponibilités, de congés formation ou de stages...).

Les représentants aux Comités techniques interviennent sur la gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation), l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, le respect des règles statutaires, le développement des compétences et qualification professionnelle... D'où l'importance de participer aux 4 scrutins.

Les CCP concernent les non titulaires de contrat public (assistants d'éducation, intervenants langues vivantes...).

Avec le SNUipp-FSU et la FSU : une force pour agir

Ces élections seront l'occasion pour les personnels d'exprimer leur volonté d'équité et de transparence dans l'organisation de nos écoles et de nos carrières. Elles permettront également d'exiger une autre politique pour l'école, les services publics, les conditions de travail et les salaires.

## Non titulaires : Cliquez – Votez aussi !

Du 13 au 20 octobre 2011, l'ensemble des personnels de l'Education Nationale désignera ses représentants aux commissions paritaires, aux comités techniques et aux commissions consultatives.

Y compris agents non titulaires, quels que soient leurs contrats.

Les EVS en contrats aidés, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, intervenants en langue étrangère,...

Les EVS titulaires de contrats de droit privé CUI-CAE, voteront pour les comités techniques national et académique.

Les autres, titulaires de contrats de droit public, émettront trois votes. Ils désigneront aussi leurs représentants aux commissions consultatives paritaires des agents non titulai-

res.

C'est la première fois que les représentants des personnels aux comités techniques sont élus et qu'une élection permettra de définir la représentativité des organisations syndicales au Ministère de l'éducation Nationale.

Le SNUipp-FSU présentera des candidats sur des listes de la FSU ( Fédération Syndicale Unitaire ).

La FSU est la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat. Nombre de ses syndicats sont majoritaires dans les corps qu'ils représentent : Le SNUipp-FSU dans le premier degré mais aussi le SNES-FSU dans le second degré, le SNEP-FSU pour les enseignants d'EPS, le

SNICS-FSU pour les infirmières scolaires, le SNUAS-FSU pour les personnels de l'assistance sociale, le SNASUB-FSU pour certains corps de l'administra-

tion...

Quelques petits clics pour donner une grande claque au gouvernement !



tion...

Le SNUipp-FSU et les syndicats de la FSU se sont investis et concrètement aux côtés des agents non titulaires pour améliorer leur situation et faire valoir leur droit à un emploi pérenne.

Aux côtés des assistants d'éducation, le SNUipp-FSU s'est engagé pour le respect de leur durée d'embauche contractuelle de 6 ans, pour la création d'un véritable métier d'assistant de vie scolaire donnant droit à une formation et un emploi de

fonctionnaire.

Avec les EVS en contrat aidés le SNUipp-FSU n'a eu de cesse de dénoncer leur situation, alors que le ministère s'est peu soucié des formations dont il est redevable, et que rien n'est fait (ou si peu) pour une nouvelle insertion professionnelle.

Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'actions nationales d'envie qui auront permis quelques avancées : maintien du nombre d'EVS alors qu'il devait diminuer de 4500, création de postes d'assistants de scolarisation dès la rentrée 2011, recours devant les tribunaux des conseils de prudhommes gagnés par des EVS dans plusieurs départements (Maine et Loire, Nièvre, Vosges,...) et dépôt massif de nouveaux recours en juin.

Le SNUipp-FSU et les syndicats de la FSU ont toujours recherché l'unité syndicale dans le but de peser plus fort dans l'intérêt des agents non titulaires.

Parce que le SNUipp-FSU, avec la FSU et ses syndicats s'engagent clairement dans la lutte contre la précarité, leurs représentants défendent aussi les droits et les revendications des agents non titulaires au comité technique national et académique.

Ils seront aux côtés de tous les agents non titulaires.

**Voter FSU, c'est voter pour ceux et celles qui s'engagent régulièrement à vos côtés.**



Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, Votez SNUipp-FSU



## ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL du 13 au 20 octobre 2011

**NOUVEAU!**

Il y aura quatre votes et  
le vote se fera par internet



### Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



AU PLAN NATIONAL, 47%  
DES ENSEIGNANTS  
DES ÉCOLES ONT VOTÉ  
SNUIPP EN 2008

### Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

## ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ✓ Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- ✓ Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, ensemble on les défend !



# En

# GREVE

# le 27

# septembre !



Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Education, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education nationale et de l'enseignement agricole publique à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté.

D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Paris le 10 juin 2011



SNUipp-FSU Dordogne ■ Bourse du Travail ■ 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex  
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 05 53 05 92 04 - email : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>  
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi 10h-12h et 14h-17h  
répondeur téléphonique, fax et email hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r.Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : ALAIN.DELMON  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Mensuel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241 9214



F. S. U.